

**COMMUNE DE DAMIGNY****PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le quinze octobre, le Conseil Municipal de DAMIGNY, sur convocation adressée et affichée le 9 octobre 2019, et sous la présidence de Monsieur Pascal DEVIENNE, Maire, s'est réuni en séance publique à la Mairie.

Etaient présents : Mmes et MM les Conseillers en exercice,

Absents excusés : M. CHAMPIN qui a donné pouvoir à B. POTTIER, C. CARAVELLA, M. DUVAL, C. GAHERY, S. LEDUC, N. MARIE, S. OBLIN.

J. BARRIERE est nommée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité. J CHARTRAIN a constaté une erreur de date sur la délibération 20190924-02 : il faut lire avant le 31 décembre 2019 et non avant le 31 décembre 2018

INFORMATIONS

- La cérémonie de présentation des vœux à la population se tiendra le vendredi 10 janvier.
- Belle réussite pour la journée du 13 octobre, le matin avec la course des enfants et la vétérane et l'après-midi avec plus de 4 400 participantes aux Elles de l'Orne
- Arrêté préfectoral autorisant la société Maillard d'Alençon poursuivre son activité sur la création d'un entrepôt supplémentaire.
- Le dossier de M. DORIZON auprès de la DREAL suit son cours.
- Attribution d'une aide de 12 000€ du Conseil Départemental pour la sécurisation de la rue Principale, l'impasse du Moulin et la rue de Bellevue.
- Suppression de la Taxe d'Habitation et compensation par attribution d'une part de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties perçue par les départements. On ignore actuellement les mesures de pérennisation de ces dispositions. Par ailleurs la révision de la valeur locative 2020 devrait être d'1%.

N°20191015 - 01 FINANCES : Attribution des marchés d'assurances

Dans le cadre de la renégociation des contrats d'assurances, une consultation en procédure adaptée a été lancée le 10 aout. La procédure est allotie conformément aux dispositions du code de la commande publique en 4 lots distincts à savoir :

- Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes
- Lot 3 : assurance des véhicules et des risques annexes
- Lot 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité et assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus

L'ouverture des plis a eu lieu le 23 septembre 2019. Le cabinet ARIMA a présenté l'analyse des offres à la Commission des Finances réunie en mairie le 9 octobre.

La Commission proposé les attributions suivantes :

↳ Lot 1 ASSURANCE DES DOMMAGES AUX BIENS ET DES RISQUES ANNEXES
GROUPAMA AVEC FRANCHISE POUR UN MONTANT ANNUEL DE 2 813.23€

↳ Lot 2 ASSURANCE DES RESPONSABILITES ET DES RISQUES ANNEXES
SMACL POUR UN MONTANT ANNUEL DE 1 379.28€

↳ LOT 3 ASSURANCE DES VEHICULES ET DES RISQUES ANNEXES
SMACL SANS FRANCHISE POUR UN MONTANT ANNUEL 2 259.53€

↳ LOT 4 ASSURANCE DE LA PROTECTION JURIDIQUE DE LA COLLECTIVITE ET PROTECTION
FONCTIONNELLE DES AGENTS ET DES ELUS
SMACL POUR UN MONTANT ANNUEL DE 598.92€

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer sur l'attribution des marchés d'une durée de 4 ans avec faculté de résiliation annuelle par chacune des parties (code des assurances), à compter du 1^{er} janvier 2020

Le montant total des primes d'assurances s'élèvera à 7 050.96€ pour l'année 2020.

Pour rappel le montant annuel actuel est de 28 821.48€

Le cout du marché avec la société ARIMA qui a conduit l'étude de nos besoins et l'analyse s'élève à 2 860€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide d'attribuer** comme suit les marchés d'assurances :

↳ Marché 2019-03 : Lot 1 ASSURANCE DES DOMMAGES AUX BIENS ET DES RISQUES ANNEXES
GROUPAMA AVEC FRANCHISE POUR UN MONTANT ANNUEL DE 2 813.23€

↳ Marché 2019-04 : LOT 2 ASSURANCE DES RESPONSABILITES ET DES RISQUES ANNEXES
SMACL POUR UN MONTANT ANNUEL DE 1 379.28€

↳ Marché 2019-05 : LOT 3 ASSURANCE DES VEHICULES ET DES RISQUES ANNEXES
SMACL SANS FRANCHISE POUR UN MONTANT ANNUEL 2 259.53€

↳ Marché 2019-06 : LOT 4 ASSURANCE DE LA PROTECTION JURIDIQUE DE LA COLLECTIVITE ET
PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS ET DES ELUS
SMACL POUR UN MONTANT ANNUEL DE 598.92€

- **Autorise** Monsieur le maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à ce dossier.

La dépense sera inscrite à l'article 6161 du budget au cours duquel elle sera constatée.

N°20191015 - 02 FINANCES : Missions d'assistance technique, juridique et fiscale pour l'élaboration et la mise en place du recouvrement des sommes liées à la gestion des espaces d'informations et des moyens matériels de communication : Attribution du marché à REFPAC-GPAC

Par délibération en date du 30 avril 2019, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur Le Maire ou son délégué à signer la convention de groupement de commandes pour une mission d'assistance technique, juridique et fiscale pour le recouvrement des sommes liées à la gestion des espaces

d'information avec les communes de la Communauté urbaine qui le souhaitent, et tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Cette consultation avait pour objet de relancer le marché de prestation. La Ville d'Alençon en sa qualité de coordinateur a géré la consultation et l'analyse des offres pour les 7 collectivités intéressées

La commune de Damigny est concernée pour 16 redevables enseignes et 3 redevables dispositifs publicitaires.

Le marché sera conclu pour une durée d'un an reconductible un an quatre fois (2020 à 2024).

Les deux candidatures reçues présentent les capacités techniques et professionnelles requises.

Prix HT	REFPAC-GPAC	GO PUB
Tranche 3 : Damigny	6 100,00 Soit 1 220€/an	8 508,35

Les résultats de la consultation ont été étudiés par les services financiers de la ville et présentés à la Commission d'Appel d'Offres de la ville d'Alençon le 4 octobre. Pour l'ensemble des communes, l'offre REFPAC GPAC est la mieux disante.

C'est pourquoi, il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer sur l'attribution à l'entreprise REFPAC-GPAC du marché pour les missions d'assistance technique, juridique et fiscale pour l'élaboration et la mise en place du recouvrement des sommes liées à la gestion des espaces d'informations et des moyens matériels de communication (TLPE) d'une durée d'un reconductible quatre fois et d'autoriser Monsieur le maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à ce dossier.

La recette 2018 de la TLPE s'est élevée à 18 502.30€.

La commission des finances réunie le 9 octobre a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide l'attribution** à l'entreprise REFPAC-GPAC du marché pour les missions d'assistance technique, juridique et fiscale pour l'élaboration et la mise en place du recouvrement des sommes liées à la gestion des espaces d'informations et des moyens matériels de communication (TLPE) d'une durée d'un reconductible quatre fois
- **Autorise** Monsieur le maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à ce dossier.

La dépense correspondante sera imputée à l'article 611 des budgets des exercices au cours desquels, elle sera constatée

N°20191015 - 03 FINANCES – demande de participation financière au Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)

Le réseau d'aides est une structure de l'Education Nationale à destination des élèves en grande difficulté et en situation de handicap. La psychologue scolaire intervient essentiellement pour les enfants relevant de MDPH (maison départementale des personnes Handicapés).

En 2018-2019 le réseau d'aide a suivi 12 élèves de Damigny.

La ville d'Alençon finançait le matériel et les tests nécessaires à la psychologue. Le budget alloué est en diminution, Alençon ne finançant plus que pour ses écoles.

C'est pourquoi le RASED nous sollicite à raison de 10€ par enfant soit 120.00€

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer sur cette question.

La commission des finances réunie le 9 octobre a donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'accorder une subvention exceptionnelle de 120.00€ au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)
- **Autorise** Monsieur le maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à ce dossier.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du Budget 2019.

N°20191015 – 04 FINANCES – CESSION DE TERRAIN A ORNE HABITAT – LOGEMENTS ETUDIANTS

Orne Habitat va procéder à la construction de vingt nouveaux logements à proximité immédiate de la résidente étudiante, rue du Pont du Fresne / rue Henri Moisan.

Il est demandé au Conseil :

- D'autoriser Orne habitat à effectuer toutes les démarches administratives pour mener à bien ce projet (plan topographique, découpage cadastrale, dépôt de permis)
- De fixer l'assiette foncière des logements à construire (hors voirie et parking) d'une contenance de 800m² à prendre sur la parcelle cadastrée AN 238
- De fixer à 10€ le prix de cession étant précisé que les frais de géomètre et les frais d'acte notarié seront à la charge d'Orne habitat.
- D'exonérer l'Office Public de l'Habitat de l'Orne de toutes taxes applicables aux terrains qui seraient applicables sur le territoire de la commune ou qui viendraient à être instaurées ou à se substituer à celles en vigueur (à noter que la taxe d'aménagement est une compétence de la Communauté urbaine d'Alençon)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la demande d'Orne Habitat en date du 17 septembre 2019

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités

- Emet un avis favorable au projet de construction de vingt nouveaux logements à proximité immédiate de la résidence étudiante rue du Pont du Fresne / rue Henri Moisan
- Autoriser Orne Habitat à effectuer toutes les démarches administratives pour mener à bien ce projet (plan topographique, découpage cadastrale, dépôt de permis, lancement de marchés publics)
- Fixe l'assiette foncière des logements à construire (hors voirie et parking) d'une contenance de 800m² à prendre sur la parcelle cadastrée AN 238 selon le plan annexé à la présente délibération
- Fixe à 10€ le prix de cession étant précisé que les frais de géomètre et les frais d'acte notarié seront à la charge d'Orne Habitat.
- Décide d'exonérer l'Office Public de l'Habitat de l'Orne de toutes taxes applicables aux terrains qui seraient applicables sur le territoire de la commune ou qui viendraient à être

instaurées ou à se substituer à celles en vigueur (à noter que la taxe d'aménagement est une compétence de la Communauté urbaine d'Alençon)

- Sollicite auprès de la Direction générale des Finances publiques l'avis domanial préalable à toute cession
- Autorise Monsieur le maire ou l'un de ses adjoints à signer l'acte de cession ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

N°20190924- - 05 PERSONNEL : Création de poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat. Dans l'Orne l'aide est de 35% du SMIC horaire brut dans la limite de 20 heures hebdomadaires.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste Agents des écoles
- Durée du contrat : 12 mois renouvelables
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération :SMIC
- Versement d'heures supplémentaires possible, selon les règles prévues par le Code du travail et notamment l'article 3121-36 ou de tout autre réglementation qui s'y substituerait

- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à ce dossier

TOUR DE TABLE

↳ Alain LECLER annonce le début du chantier des travaux d'accessibilité et de réfection des cours d'école. Il sera procédé d'abord à la réfection de la cour de l'école élémentaire puis à la cour arrière de l'école maternelle pendant les vacances de Toussaint. Les travaux de la cour avant de l'école maternelle seront réalisés après. Rendez-vous de chantier 21 octobre à 16h.

↳ Marie-Jo CHARTRAIN indique que les travaux de voirie du marché à bons de commande ont commencé. Des travaux de finitions sont prévus sur le chantier de la rue principale.

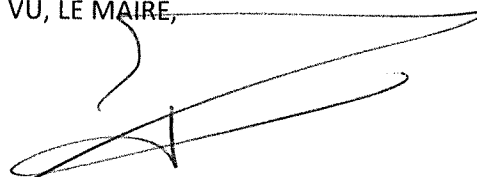
↳ Jean-Louis BATTISTELLA a participé à la dernière réunion de l'APGSU. 1 617 étudiants fréquentent le site universitaire (1 585 l'an dernier). Cette hausse qui se poursuivra en 2020 est due essentiellement à l'arrivée de l'école de kiné, car une baisse est constatée sur les IUT. Il confirme que la fusion de l'ISF sera bien effective au 1 janvier 2020 avec un établissement de Caen.

Le salon des formations supérieures se déroulera le jeudi 14 novembre.

- ↳ Martine LAPOTAIRE signale des lumières oubliées à la Maison des Loisirs et souhaite qu'il soit précisé si les chaises doivent être laissées sur les tables ou pas.
- ↳ Jessica BARRIERE déplore que les bus ne soient pas accessibles aux PMR. M. DEVIENNE précise qu'Alto Bus propose un service mobilité sur demande. Un véhicule adapté se déplace sur réservation téléphonique du lundi au samedi. Louis WINTENBERGER rappelle que l'accessibilité des quais relève de la CUA.
- ↳ Nathalie GRAU demande que soit mis des panneaux rappelant leurs obligations aux propriétaires de chiens notamment à l'entrée de la rue Hector Malo.
- ↳ François BATREL propose une réunion de la commission « vie associative » lundi 21 octobre à 18h30. Les animations USDA se dérouleront pendant les 2 semaines de congés de Toussaint.
- ↳ Danièle PILON donne des informations relatives au conseil d'école qui s'est tenu ce jour.
 - ◆ Modification du règlement intérieur de l'école pour tenir compte de l'obligation scolaire à partir de 3 ans.
 - ◆ Le remplacement de l'ATSEM a rassuré. La personne recrutée, titulaire d'un CAP de petite enfance le sera dans le cadre d'un PEC
 - ◆ 5 écoles de l'Orne dont Damigny répondront à une enquête sur le climat scolaire.
 - ◆ Les différentes activités sont reconduites.
 - ◆ L'APE propose l'organisation d'un marché de Noël.
- ↳ Au calendrier : Commission voirie le 12 novembre à 19h et commission des affaires scolaires le 26 novembre à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h30.

VU, LE MAIRE,



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2019	1
N°20191015 - 01 FINANCES : Attribution des marchés d'assurances	1
N°20191015 - 02 FINANCES : Missions d'assistance technique, juridique et fiscale pour l'élaboration et la mise en place du recouvrement des sommes liées à la gestion des espaces d'informations et des moyens matériels de communication : Attribution du marché à REFPAC-GPAC.....	2
N°20191015 - 03 FINANCES – demande de participation financière au Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED).....	3
N°20191015 – 04 FINANCES – CESSION DE TERRAIN A ORNE HABITAT – LOGEMENTS ETUDIANTS.....	4
N°20190924- - 05 PERSONNEL : Création de poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences	5